

DIAG RH" : UN PRE-DIAGNOSTIC EN RESSOURCES HUMAINES

Difficultés de recrutement, nouvelles politiques Ressources Humaines, évolution des comportements, gestion des compétences... sont autant de défis que doivent relever les entreprises, même les plus petites.

Le "DIAG RH", Diagnostic Individualisé d'Accompagnement dans la Gestion des Ressources Humaines, est un outil spécifique en Ressources Humaines pour accompagner les dirigeants de TPE/PME-PMI à développer des techniques et des outils de gestion du personnel et d'organisation du travail.

Objectifs :

Ce Pré-diagnostic permet :

- d'identifier les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines pour le développement et la performance de votre entreprise,
- de repérer et d'évaluer les points forts et les éventuelles difficultés rencontrées à la mise en œuvre de la GRH au sein de l'entreprise,
- de proposer des solutions concrètes, adaptées aux problématiques identifiées en tenant compte également des moyens mobilisables.

Contenu :

Cet outil permet d'appréhender l'ensemble des thèmes de la GRH, à savoir :

- l'entreprise et son environnement,
- la structure du personnel et l'organisation du travail : effectif, âge, types de contrats de travail, absentéisme, affichages obligatoires, durée du travail,...
- la gestion des compétences : définition de fonction, analyse des compétences,...
- le recrutement : étude de poste, recherche de candidatures, intégration,...
- la formation : obligations légales, plan de formation, VAE,...
- la rémunération : rétribution du poste, intéressement,...
- la communication interne

Etapas :

Ce Pré-Diagnostic se déroule en 3 temps :

1. Un entretien avec le dirigeant au cours duquel le conseiller aborde différents aspects de l'entreprise (histoire, activités, perspective de développement) et des Ressources Humaines (structure du personnel, recrutement, formation, gestion des compétences...).

2. Le conseiller de la CCIP analyse les données recueillies, identifie les problématiques soulevées par le pré-diagnostic et élabore une série de préconisations susceptibles d'améliorer la situation.

3. Un second entretien de restitution avec le dirigeant pour présenter le bilan et les préconisations.

Avantages pour l'entreprise :

- gratuité du diagnostic, des préconisations ainsi que des outils développés,
- confidentialité des données recueillies,
- analyse de l'existant et vision objective des ressources et de l'entreprise
- accompagnement personnalisé et apport de solutions adaptées à l'entreprise et au secteur d'activité,
- identification des leviers de progression ainsi que des sujets sensibles

Contact :

Pour tout renseignement ou pour bénéficier d'un DIAG RH pour votre entreprise, vous pouvez contacter :

Caroline LEBE : 01.48.95.10.49 – clebe@ccip.fr